L'ESTUAIRE Généalogique

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DE RIMOUSKI
SGHR

Trente-septième année *Numéro 148* *Pages 73 à 96*
Prix : 6,00 $ l'unité *Hiver 2018*

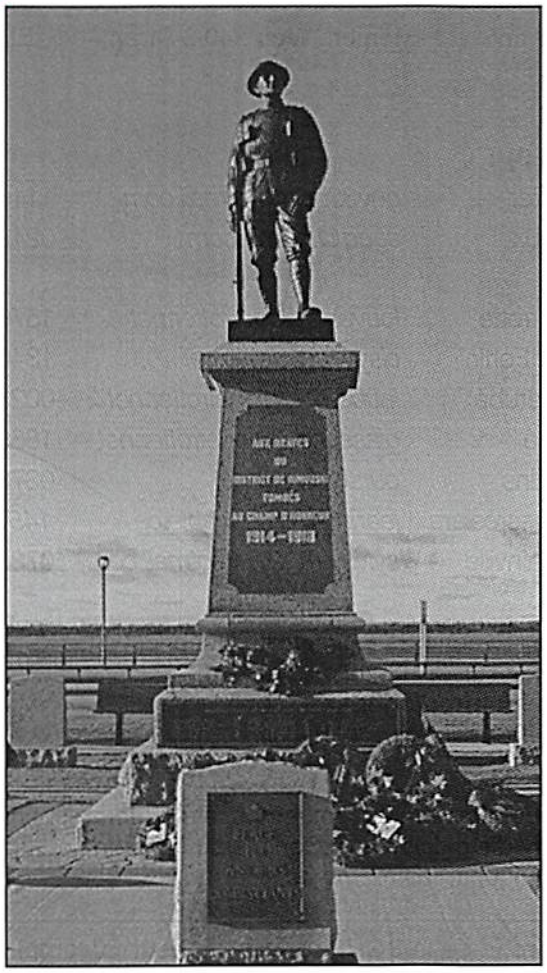

Le Monument aux Braves
(voir texte page 82
et autre photo
à la page 94)

SOMMAIRE

Informations générales 74
Horaire du Centre de recherche 74
Mot du président 75
L'émigration française dans le monde 76
Les seigneuries du comté de Rimouski (II – La seigneurie du Bic) 78
La quête de la Guignolée 81
Monument aux Braves 82
Circulaire au clergé sur la tenue des registres (1904) 95

Société de généalogie et d'histoire de Rimouski (SGHR)

(Fondée à Rimouski le 13 août 1979, sous l'appellation Société généalogique de l'Est du Québec).
Membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.
Récipiendaire du Prix du Patrimoine 2000
Récipiendaire du Prix Cyprien-Tanguay 2002

Buts de la société :

- Organiser, promouvoir et patronner des activités et manifestations généalogiques, historiques et culturelles;
- inventorier, protéger et étudier le patrimoine;
- organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées et expositions pour la promotion et la diffusion de la généalogie et de l'histoire.

Cotisation (*Renouvelable avant le premier janvier de chaque année*) **:**

Canada :	35 $ / 1 an	Membre Web : 40 $ / 1 an	Étudiant : 25 $ / 1 an
États-Unis :	45 $ U.S.		
Autres pays :	45 $ U.S.		

Conseil d'administration (2018-2019) :

Président	Guy Bernier	*guy33ber@hotmail.com*	1116	(418) 723-4547
Vice-président	Pierre Rioux	*sgeq@iname.com*	0219	(418) 724-5061
Resp. Conférences & Formation				
Secrétaire	Louise Verrette	*louver@globetrotter.net*	1576	(418) 722-6358
Trésorier	Claude-C. Fortin	*clsy@cgocable.ca*	1346	(418) 724-6283
Resp. Estuaire généalogique	Laurent Bérubé	*laube39@globetrotter.net*	0023	(418) 723-5672
Resp. Bénévoles	Diane Côté	*giassonc@globetrotter.net*	1665	(418) 724-8038
Resp. Volet Histoire	Pierre Collins	*oursi@live.ca*	0373	(418) 724-9673
Resp. Informatique, BMS 2000	Jeannot Desrosiers	*jeannotd@cgocable.ca*	*1457*	
Resp. Bibliothèque & Achats	Sylvain Mainville	*sylvainm_27@hotmail.com*	0735	(418) 721-2742

Adresses de la Société : 110, rue de l'Évêché Est, Rimouski, Québec, G5L 1X9, (local L 120)
Téléphone: (418) 724-3242
Site Internet : http://sghr.ca
Courriel : *info@sghr.ca*

L'Estuaire généalogique :
Les textes de la revue sont la responsabilité de leur auteur.

- Revue trimestrielle (printemps, été, automne et hiver).
- Le média officiel de la Société de généalogie et d'histoire de Rimouski.
- Gratuit pour les membres.

Le Centre de recherche de la SGHR, ouvert 24 heures/semaine

	Avant-midi	Après-midi	Soirée
Lundi		13h – 16h	
Mardi	9h - 11h30	13h – 16h	19h – 21h
Mercredi	9h - 11h30	13h – 16h	19h – 21h
Jeudi		13h – 16h	
Samedi		13h – 16h	

Fermé du 23 décembre au 6 janvier. Réouverture le 7 janvier 2019 à 13h.

Dépôt légal : 4e trimestre 2018
Bibliothèques nationales du Canada et du Québec
Société canadienne des postes : Poste-publications, #40049995
Période : Hiver 2018
Mois de parution : Décembre 2018
ISSN 0824-4936

Mot du président
Le manque de relève menace la survie de la SGHR

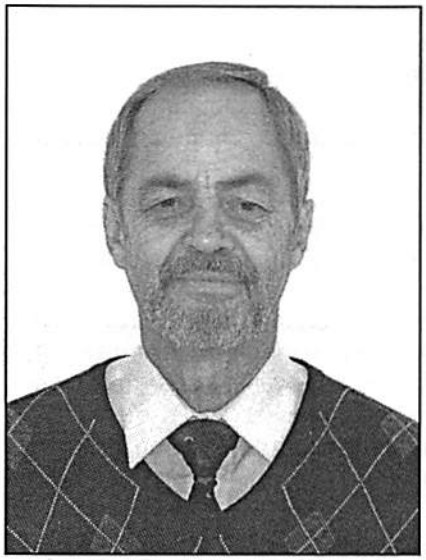

Le 13 août 1979, notre Société de généalogie était fondée sous l'appellation de Société généalogique de l'Est du Québec (SGEQ). En 1998, elle devenait la Société de généalogie et d'archives de Rimouski (SGAR) et en 2009, la Société de généalogie et d'histoire de Rimouski (SGHR). Au fil des ans, près de 2000 personnes en sont devenues membres. La majorité d'entre elles ont quitté. Les raisons sont multiples : décès, recherche généalogique personnelle terminée, découverte de nouveaux intérêts, etc. Toutefois, un noyau s'est formé et assure par le fait même la pérennité de notre Société.

Mais, le temps file pour tout le monde et nous voyons venir l'inéluctable c'est-à-dire ce carrefour si longtemps anticipé et redouté. Le constat est brutal : depuis quelques années, nous voyons que la relève au sein de notre Société n'est pas au rendez-vous, que les mêmes personnes y sont impliquées depuis de nombreuses années, certaines même depuis le tout début.

Ce manque de relève provient à la base d'une diminution constante de la fréquentation à notre centre de généalogie, ce qui entraîne un sérieux problème de recrutement. Cet état de fait a forcé le CA de notre Société à supprimer deux avant-midi d'ouverture de notre centre de recherche. La perte de fidèles bénévoles de garde (décès, maladie) ne fait qu'accentuer le problème. Les raisons de cette diminution d'assiduité sont multiples :

1) la possibilité d'avoir de l'information généalogique à partir de chez-soi par la consultation de nombreux sites (Family Search, Ancestry, Automated genealogy, Mes Aïeux, Bibliothèque et Archives Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, etc.);
2) plusieurs personnes deviennent membres de notre Société pour un an ou deux, le temps de réaliser leur recherche. Quand le tout est terminé, elles quittent. Et je passe sous silence ceux, de plus en plus nombreux, qui paient le prix d'entrée pour une journée sans avoir à devenir membre.

Ce manque de chercheurs entraîne une autre conséquence inquiétante. Les recherches faites étant plus limitées et personnalisées, notre Société ne reçoit presque plus d'articles qui pourraient être publiées dans notre revue trimestrielle, L'Estuaire généalogique. Cette pénurie d'articles force le responsable de cette revue à fouiller à gauche et à droite, très souvent dans les journaux anciens, des articles susceptibles d'intéresser ses lecteurs. Malgré tout, notre revue complètera en décembre prochain sa 37e année d'existence.

Globalement, tout est lié dans notre vécu actuel : l'abonnement est fonction de ce que l'on offre à nos membres; l'intérêt et les besoins de nos membres sont influencés par l'offre venant de différents moteurs de recherche qui eux exercent un attrait puissant et les incitent à travailler chez eux. Moins de fréquentation, moins de membres, moins de relève, moins de revenus, etc.

Je mentionnais au début de cette réflexion que la relève au sein de notre CA commençait à nous inquiéter. L'an prochain, par exemple, quelques administrateurs songent à ne pas renouveler leur implication au sein du CA. Plusieurs raisons justifient leur décision : problèmes de santé et le désir de passer à autre chose après de nombreuses années au sein du CA.

Dans cette perspective, l'idée de s'associer à d'autres organismes poursuivant les mêmes objectifs est à explorer. Nous sommes en mode écoute et dans l'attente d'une possible réorientation. Avant de se retrouver face à un mur, il est sage de tenter de le contourner ou au moins de pouvoir le franchir avec un minimum de conséquences.

Guy Bernier, président

L'émigration française dans le Monde

Roger Frigon (1483)

Un peu d'histoire

A la fin du XVIième siècle, catholiques et protestants coexistaient officiellement dans le royaume de France. Henri IV a promulgué à Nantes en 1598, un édit de pacification et de tolérance. Les protestants obtenaient la liberté de culte, l'accès à toutes les charges et professions, le droit de tenir des assemblées politiques et celui de garder des places fortes au nom du roi pour assurer leur sécurité. Le roi Louis XIII leur retira ces deux derniers droits par l'Édit de Grâce d'Alès en 1629.

Tout changea après la prise du pouvoir par Louis XIV en 1661; il commença à faire appliquer à la rigueur l'Édit de Nantes. Le roi s'attaqua ensuite aux protestants, faisant interdire certaines professions (telles celles de sage-femme et de médecins), la possession d'offices, le vente de leurs biens, la sortie du royaume sans justification, sous peine de mort et plus tard, sous peine de galères. L'intendant de Poitou, Marillac, eut l'idée d'utiliser des convertisseurs bottés, des dragons logés chez les protestants avec liberté d'y agir à leur guise. La terreur qu'ils suscitaient provoqua des conversions massives. De ces abjurations, le sexe féminin s'adjuge la plus grande part, environ 80% : des mères avec leurs enfants, des jeunes filles, des jeunes veuves. Le roi, persuadé par les bulletins de victoire qu'il recevait, que le protestantisme n'avait pratiquement plus d'adepte en France, promulgua en octobre 1685 l'Édit de Fontainebleau qui révoquait celui de Nantes.

Le Grand Refuge

De nombreux religionnaires qui ne pouvaient supporter cette atteinte à leur identité profonde prirent alors le chemin de l'exil à grandes difficultés, puisqu'il leur était interdit d'émigrer. Ils voyageaient la nuit, se cachant le jour, obligés dès qu'ils avaient quitté le territoire qui leur était familier, de s'en remettre à des passeurs, à leurs risques et périls. Ils espéraient trouver un lieu provisoire pour être en sécurité et pour rentrer en France une fois la tourmente passée. Cet espoir se révéla vain, l'exil fut définitif et les émigrants deviendront immigrants. On estime que sur une population protestante d'environ 800 000, alors que la population du royaume s'élevait alors à environ 20 millions d'habitants, un peu moins de 200 000 quittèrent le royaume. Leur exode et leur installation dans les pays d'accueil portent le nom de Grand Refuge. À long terme, l'impact sur l'économie du royaume fut dommageable, car beaucoup moins de revenus.

Les chemins de l'exil

Quand il est clandestin, tout exil prend des chemins qui ne correspondent pas toujours à une logique géographique. Il est parfois plus sûr de prendre une route plus longue, de passer par des lieux où l'on est inconnu, de se fondre, un temps, dans la foule d'une grande ville. Il n'est donc pas si rare de trouver en Allemagne des fugitifs originaires des provinces de l'ouest qui font ce détour pour se rendre en Hollande ou en Angleterre.

Les protestants de l'ouest et du nord du royaume – Normandie, Bretagne, Orléamois, Berry, Anjou, Touraine, Maine, Poitou, Saintonge, Aunis Angoumois, basse Guyenne, Picardie, Ile-de-France en partie – se dirigent surtout vers les Îles britanniques ou les Provinces-Unies des Pays-Bas. C'est à partir d'Amsterdam et de Londres que les fugitifs partent s'établir vers d'autres colonies.

Les protestants du sud et de l'est – Languedoc, Haut et Bas, Cévennes, Vivarais, Provence, Dauphiné, les Vallées Piémontoise, Bourgogne, Champagne, Île-de-France, Lorraine – se dirigent d'abord vers l'Allemagne rhéane, mais surtout vers la Suisse, la république de Genève, la principauté de Neuchêtel.

Les pays d'accueil

La Suisse

Les fugitifs qui y parviennent souhaitent pour la plupart y rester. 60 000 fugitifs seraient ainsi passés par la Suisse où ils ont été généreusement assistés. Cependant le pays n'est pas riche et seulement 20 000, probablement moins, y seraient fixés. Ce sont essentiellement les états, villes et cantons francophones qui les ont accueillis. C'est 200 émigrés environ vers Genève. La ville de Mulhause deviendra la 1ère capitale européenne du coton, avant sa rivale Manchester.

L'Allemagne

Ils se rendent d'abord dans les principautés calvinistes : la Hesse-Cassel, la Hesse-Hombourg, le comté de Lippe, le Palatinat, aussi à Brandebourg. Plus tard dans les états luthériens – Bayreuth, Anspach, Hesse Darmstadt ou Stuttgart, Nuremberg. Environ 50 000 huguenots se fixèrent définitivement en Allemagne, dont 20 000 à Brandebourg en Prusse.

À Gênes (Italie)

En provenance de Vivavois et Cevennes. Ils sont impliqués dans la fabrication de toile de Denim.

Les Provinces-Unies

Ils accueillirent entre 50 000 et 60 000 fugitifs. Les Églises francophones, Wallonnes, y étaient fort nombreuses : Amsterdam pour le développement d'industries de luxe, Gronigue, les provinces de Hollande et de Frise. Combien restèrent dans le pays tant les passages furent nombreux? On y arrive, on en repart, vers l'intérieur du pays, vers l'Angleterre.

La Grande Bretagne

Elle a recueilli de 40 000 à 50 000 huguenots. Les réformés s'installèrent dans les grands centres de Canterbury et de Londres surtout, mais aussi dans le reste de l'Angleterre, en Écosse et en Irlande. Les églises françaises de la capitale se situaient principalement dans deux quartiers : Spitalfields à l'est avec sa concentration de tisserands de la soie, et vers Soho où se trouvent les professions d'artisanat d'art comme les orfèvres, l'horlogerie, la joaillerie, l'ébénisterie, l'imprimerie. Le roi accorda la liberté de presse et de religion.

En Irlande

À Dublin, 5 000 personnes venues de Picardie, de Bordeaux et d'autres travaillaient dans la cartographie, gravure, l'architecture et l'agronomie. À Cork, 300 personnes avaient des activités dans la filature, le textile, l'artisanat et l'orfèvrerie.

En Suède

Plusieurs milliers de Wallons avaient des activités dans le fer, la forge, les armes et les canons pour la marine anglaise.

Au Danemark

On a identifié 36 familles qui cultivaient le tabac, la pomme de terre, les artichauts et les raves.

En Afrique du Sud

De 1688 à 1691, 178 familles (1200 personnes) firent le voyage vers l'Afrique du Sud, en provenance des Provinces-Unies. La colonie du Cap était à l'époque une escale essentielle sur la route de Batavia (Indes néerlandaises). La Compagnie fit appel aux huguenots pour développer l'agriculture et la viticulture de la colonie afin de ravitailler les navires. Trois cents ans plus tard, le vin d'Afrique du Sud, septième producteur mondial est concentré à 90% dans l'ex-colonie huguenote mis sur pied par les frères de Villiers pour une partie et par Jean Roy pour l'autre partie.

En Espagne

Il n'y a pas eut d'émigration française en Espagne. Depuis 1556, à cause des divergences entre le roi Henri IV de France et Philippe II d'Espagne, des batailles ont donné des résultats variables d'un bord comme de l'autre. Le pape Clément VIII veut réconcilier les deux souverains. La paix de Vervins fut signée le 2 mai 1598 entre les deux rois.

Aux Antilles

C'est surtout en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Christophe que l'on retrouve le plus de Français. Le début de la colonisation date de 1635 dans le but de cultiver le tabac, ce qui a diminué après 20 ans. En 1664, on décide alors de développer la culture de la canne à sucre. On a eu recours à de nombreux esclaves pour travailler aux champs. Aussi, environ 1 000 huguenots ont été déportés de force aux Antilles françaises. Ils sont pour la plupart devenus des flibustiers et des boucaniers contre les flottes espagnoles.

En Nouvelle Angleterre

Dans les 13 colonies le long des côtes atlantiques, on dénote 100 000 personnes d'origine française sur un million et demi d'habitants. Les colonies sont : New Hampshire, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, New York, Pennsylvanie, Virginie, Maryland, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Delaware et Georgie. Plus de détails sont à venir.

En Nouvelle France et en Acadie : Plus de détails sont à venir.

Références : http://www.refuge-huguenot.fr/histoire.php
http://fr.wikipedia.org/wiki/Huguenots_d%27Afrique_du_sud
http://guadeloupe.VII.pagesperso_orange.fr/histoire.html

* * * * * * * * * * *

Les seigneuries du comté de Rimouski – II - La seigneurie du Bic

Causerie radiophonique faite par le chanoine Alphonse Fortin **le 13 avril 1941**

NDLR - Cette causerie a paru dans le Centre St-Germain, Septembre 1941.

Peu de points de notre bas-fleuve semblent avoir été aussi remarquée, au temps des premières découvertes en Nouvelle-France, que le paysage composite de la Baie, des îlots, des caps et de l'île du Bic. Cartier et Champlain en parlent dans leurs relations dès leur premier voyage, en 1535 et 1603. Et beaucoup d'autres à leur tour seront frappés par la beauté de l'endroit. Mais croyons bien qu'ils y avaient vu autre chose; aux siècles des navires à voile. Le havre naturel et le voisinage de la grande île devaient attirer l'attention des marins toujours en quête de protection contre les tempêtes, ou même simplement d'escales commodes.

De 1535 à1675, le Bic n'intéresse apparemment que les navigateurs. Ceux-ci ont de proches parents, les exploiteurs de pêcheries. Il y en avait au pays depuis assez longtemps. Sans parler des Basques autour de qui flotte autant de légende que d'histoire, on peut signaler par exemple la dynastie des Denys, dont le principal personnage, Nicolas Denys, trouvera moyen après 1632, de se tailler un domaine impressionnant qui s'étendait, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa « Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale », du cap Campsours (Canseau) au Cap des Rosiers, c'est-à-dire du Cap-Breton à la pointe de Gaspé. Or, Nicolas Denys qui découvrit les bancs de pêche de Miscou, fort achalandés encore aujourd'hui. Et eut son principal établissement à Nipissiguit (maintenant Bathurst) avait eu d'abord pour associé son frère Simon. Nous retrouvons Simon Denys en 1652 à Québec, où il devient titulaire de la ferme de la Trinité, obtenue des Pères Jésuites, sur l'emplacement actuel de la Citadelle. Lui et ses descendants sont mieux connus sous le nom de sieurs de Vitré (orthographe fautive, car les Denys étaient originaires de Vitray en Perche, et non de Vitré en Bretagne). Charles Denys de Vitré, qui sera le premier seigneur du Bic, est le fils de Simon Denys.

Issu d'une famille d'exploitants de pêcheries, Charles Denys de Vitré sera fidèle aux traditions de sa race. Il aura beau être fermier toute sa vie de la Trinité à Québec, et même devenir, comme son père, conseiller au Conseil souverain (1672), il rêve sans cesse aux pêcheries et ne pense qu'à se faire concéder des fiefs pour y prendre le hareng et le marsouin. C'est à cette fin qu'il se fait donner en 1672 le fief de Bellevue, entre Verchères et Contrecoeur; en 1675, la seigneurie du Bic; et même, en 1887, la seigneurie des Trois-Pistoles. Trente années d'entreprises hardies et assez hasardeuses, où il ne réalise pas de bénéfices : car on le voit troquer des seigneuries, l'une après l'autre, généralement pour désintéresser ses créanciers. Cinq ans avant sa mort, survenue en 1703, on le voit encore affermer la pêche au marsouin à la Rivière-Ouelle (cf.l'abbé H.R. Casgrain. « Une paroisse canadienne au XVIIe siècle »).

S'il obtient de Frontenac la concession du Bic, le 6 mai 1675, c'est « pour y faire faire la pêche du hareng et autre poisson, même les défrichements et y construire les bâtiments qui lui seront nécessaires pour cette entreprise ».

Une autre phrase du titre officiel accuse encore davantage le caractère spécial de cette concession, que je crois assez rare au Canada; on y dit qu'on veut « donner moyen au dit Sieur de Vitré d'exécuter ses bonnes intentions, et par son exemple porter d'autres personnes à faire le semblable, ce qui ouvrira le commerce des îles de l'Amérique, et autres lieux où le débit du poisson qu'on prendra se peut faire avantageusement ». Programme de belle envergure qui peut nous faire sourire. Il est clair cependant qu'il est question de pêcheries avant tout, et cette vue est conforme à ce que nous savons de la carrière de notre Charles Denys de Vitré qui n'a jamais songé à autre chose.

Bien entendu, il ne viendra pas plus résider au Bic qu'il ne réside à Bellevue ou ne résidera aux Trois-Pistoles. Disons tout de suite que pas un des seigneurs du Bic ne semble avoir habité, ou même simplement vu son fief, avant les années 1800. Mais il affermera son établissement à un certain Jean Gagnon, de Québec, qui paraît avoir demeuré au Bic à partir de 1680, car dans un contrat de 1686 qui afferme la seigneurie pour vingt ans à Gagnon, à parts égales dans les bénéfices, on dit que le fermier habite « ordinairement au Bic ».

Deux ans après, Jean Gagnon sera au service d'un nouveau seigneur, qui respectera le contrat de 1686. Le 13 novembre 1688, en effet, Charles Denys de Vitré cède son fief du Bic à Charles Aubert de la Chesnaye, marchand de Québec, pour une dette de 2050 livres tournois. Ce personnage était un collègue de Denys de Vitré au Conseil souverain. Il était à coup sûr fort influent, car on le voit obtenir ou acquérir de nombreuses seigneuries, dont celles de Saint-Jean-Port-Joli, de Kamouraska, de Témiscouata-Madawaska et de la Rivière-du-Loup, outre celle du Bic. Son quatrième fils, Pierre, occupera la seigneurie de Port-Joli, et fondera la lignée des Aubert de Gaspé, d'où sortira l'auteur des « Anciens Canadiens », et, de nos jours, Lady Fiset, épouse de notre lieutenant-gouverneur, Sir Eugène Fiset. Charles Aubert mourra en 1702, laissant le Bic à son fils François Aubert, seigneur de Mille-Vaches[1]. Mais, dès 1699, peut-être plusieurs années auparavant, Jean Gagnon avait quitté le Bic. On sait qu'il est mort au Château-Richer en octobre 1699.

La seigneurie semble abandonnée ensuite jusqu'en 1758. L'abbé Jos.-D. Michaud, historien de la paroisse du Bic, n'a pu trouver aucune trace de censitaires ou fermiers qui eussent vécu au Bic pendant un demi-siècle. Le troisième seigneur, François Aubert, étant mort en 1725, dans le naufrage du « Chameau », la seigneurie paraît même demeurer sans titulaire pendant 25 ans.

En 1750, nous voyons le fils de François, Ignace Aubert, seigneur de Mille-Vaches, affermer la pêche au saumon à un habitant de Rimouski, Jean Pineau. C'est tout ce que nous savons de lui, à part le rôle qu'il joua dans une querelle survenue entre les seigneurs du Bic et de Rimouski, au sujet des bornes de leurs fiefs. Voici la raison du litige : dans le titre de 1675, on dit que la limite orientale de la seigneurie est la rivière « Mitis ». On savait tout de même qu'il y avait une autre rivière « Métis », car on déclare dans le titre même que la rivière « Mitis » sera appelée à l'avenir d'un autre nom (qui est laissé en blanc dans le document. Il est certain, d'après le contexte, qu'il s'agissait de la rivière Hâtée, mais l'imprécision va déterminer une chicane dont le mobile est l'intérêt. Vers 1750, nous l'avons vu, on pêchait le saumon, qui était fumé sur place. Or, il y avait de belles pêches à faire à l'est de la rivière Hâtée. On comprend que le seigneur Aubert (ou son fermier) ait cherché à repousser la frontière imprécisée jusqu'à la rivière Rimouski, que l'on prétendait être la « Mitis » que l'acte de 1675 aurait voulu indiquer. Cette prétention de foi douteuse non seulement se heurtait à d'autres indications assez nettes, mais surtout au fait que les seigneurs Lepage, de Rimouski, avaient, depuis 1696, occupé sans conteste le territoire de la rivière Hâtée à la rivière Rimouski. Une sentence d'arbitrage assez mal venue, rendue à Québec le 12 février 1765, décida en faveur des Aubert, mais ne fut pas acceptée par les Lepage. La mort du quatrième seigneur du Bic, Ignace Aubert, en 1766, paraît avoir suspendu les procédures qui seront reprises plus tard.

Et voici des seigneurs conjoints, la veuve d'Ignace Aubert, Marie-Anne de l'Estringant de Saint-Martin, et sa fille Charlotte, épouse depuis 1757 d'un authentique marquis italien, originaire de Bologne, François-Marie-Luce d'Albergatti-Vezza. Le 19 avril 1771, elles louèrent leur fief à David Allgéo, de Québec, pour quinze ans. Or, Allgéo va s'installer sans vergogne dans la seigneurie de Rimouski, où non seulement il fait la pêche au saumon, mais encore concède des terres et perçoit des rentes. Protestations des seigneurs Louis et Pierre Lepage. En mars 1774, l'affaire vient devant la Cour des *Plaids Communs*, à Québec. La sentence fut favorable aux seigneurs de Rimouski. Sur appel des Aubert, le jugement de 1774 fut maintenu en 1778. Et ce fut la fin du litige, qui ne fit pas mal de bruit à l'époque, comme on s'en doute.

(1) Aujourd'hui Forestville

En 1781, d'après certains documents cités par l'abbé Michaud (p. 168 du tome I), la seigneurie du Bic relève encore de deux seigneurs, la marquise d'Albergatti (qui se déclare veuve), et son frère, Giulles-Ignace Aubert de la Chesnaye. En effet, ils font conjointement acte de foi et hommage devant le gouverneur Haldimand, le 12 janvier 1781. La marquise, en cette occasion, représente son frère absent. Absence qui paraît assez normale, car Gilles-Ignace semble avoir fait une carrière assez aventureuse puisqu'il mourut aux Indes françaises, à Pondichéry, en 1791. A tout événement, en 1783, la marquise devait avoir acquis la part de son frère, car elle est alors seule propriétaire de la seigneurie.

Et voici enfin quelques tenanciers : mais ceux qu'on découvre dans le territoire ne semblent guère disposés à cultiver la terre. Entre 1767 et 1769, cinq colons ont demandé des terres de quatre arpents de front. Seulement, en 1785, la seigneuresse-marquise les fait déguerpir pour la raison qu'en seize ou dix-huit ans ils n'ont pas défriché un demi-arpent et qu'ils ne résident pas sur leurs terres. D'après l'abbé Michaud, ces pauvres gens devaient trouver plus profitable de s'adonner au braconnage du saumon... Le premier défricheur, le véritable pionnier du Bic, sera Joseph (ou José) Mignot dit Labrie, établit vers 1780 au Cap-à-l'Orignal. Son fils Joseph devint un des pilotes qui conduisaient vers Québec les transatlantiques du temps car il faut savoir que, de 1762 à 1905, Le Bic a été la station officielle de pilotage du Bas-Saint-Laurent. Une fille de Labrie, Marie-Rosalie, devait épouser un autre colon-pilote, Jean-Pierre Arseneau, Acadien originaire de Tracadièche (aujourd'hui Carleton, sur la baie des Chaleurs), qui s'établira sur la pointe est de la baie, près de L'Ilet au Massacre. Avec quelques autres pilotes non propriétaires, c'était alors toute la population du Bic, cent ans après la concession de la seigneurie...

Un dernier affermage de la pêche au saumon et aux marsouins est fait en 1788 à Charles d'Auteuil, de la Rivière-Ouelle, pour la saison d'été. L'agent de la marquise est en cette occasion Charles Thomas, arrivé à Québec en 1766 avec les troupes allemandes qui étaient au service de l'Angleterre; devenu bientôt avocat, il était, depuis 1784, gendre de la seigneuresse du Bic (décidément ces dames s'intéressaient aux étrangers...). Cet affermage fut le dernier acte seigneurial de Madame d'Albergatti car, le 25 septembre 1789, elle faisait donation de son fief à sa fille Charlotte d'Albergatti et à son gendre, Charles Thomas. Mais, dès l'année suivante, le 12 octobre 1790, les Thomas, qui paraissent avoir vécu aux Trois-Rivières le reste de leur vie, vendaient leur seigneurie à un marchand de Québec, Henry Cull. Tout ce que nous savons de ce dernier touchant la seigneurie, c'est qu'il la revendit à Azariah Pritchard le 27 juin 1801.

Pritchard conserva le fief jusqu'en 1822. Il était marchand de bois et il eut des scieries sur la rivière Cascapédia vers 1810. Des traditions locales rapportent que, vers ce temps-là, un seigneur du Bic qui naviguait vers la Gaspésie s'arrêta pour visiter sa propriété, en examina le bois et le terrain, et conclut qu'il ne lui serait pas avantageux d'exploiter la forêt. Après quoi, on dit que la seigneurie passa entre plusieurs mains, chaque fois « pour une bouchée de pain », mais que le seigneur, « pour éviter de perdre de l'argent », faisait confectionner des actes notariés de nature spéciale... Serait-il osé de conclure de ces détails, un peu vagues, mais fort intéressants quand même, que Pritchard (car tout indique qu'il s'agit de lui) ne tenait pas à vendre sa seigneurie parce qu'il ne voulait pas acquitter le droit de quint (20%) à la Couronne, et qu'il attendait simplement l'occasion d'une transaction heureuse en affermant la seigneurie dont il gardait la propriété? Il est plus honorable pour sa mémoire de remarquer que, de 1818 à 1822, il concéda vingt-quatre terres, dont la moitié ne furent pas occupées. C'était tout de même le début d'une extension du défrichement.

Mais voici le véritable seigneur, le vrai colonisateur selon l'esprit du vieux régime seigneurial. Ce n'était pas un canadien-français, mais un canadien écossais, le notaire William-Archibald Campbell, de Québec (qui eut, un jour, dans son étude, un clerc de notaire qui s'appelait François-Xavier Garneau...). Il acquit la seigneurie du Bic le 18 octobre 1822. Et lui, ENFIN, s'occupa de son domaine, et généreusement. Ainsi, dès le 3 mai 1824, il s'entend avec quatorze de ses censitaires pour la construction d'un moulin à farine : ils lui fourniront chacun vingt-six journées de travail; il leur abandonnera en dédommagement tout le foin des grèves. Chacun trouve ainsi son profit à l'opération, et à l'automne de 1825, le moulin commence à moudre les grains. Il y avait alors au Bic dix-huit familles et quatre-vingt-dix âmes, d'après le recensement de 1825.

Comme les colons du Bic devaient aller faire leurs dévotions à l'église de Rimouski dont ils relevaient depuis toujours, une pétition fut envoyée à l'évêque de Québec, Mgr Bertrand-Claude Panet, en 1829, pour demander l'érection canonique d'une paroisse distincte. Cette requête porte une recommandation généreuse du seigneur Campbell, qui était protestant... La paroisse fut érigée en 1830 sous le vocable de sainte-Cécile : l'épouse du seigneur Campbell portait le nom de Cécile. Inutile d'ajouter que le notaire Campbell fut charmé de

l'attention. Et il continua d'aider ses censitaires. Il s'entremettra plus tard pour amener l'édification de la première chapelle, bâtie en 1850; non seulement il donnera l'emplacement, mais il contribuera à la construction en fournissant des fonds et des matériaux.

En 1852, Archibald Campbell donna sa seigneurie à son fils William-Darling Campbell, qui était comme son père notaire royal à Québec, et qui fut le dernier seigneur du Bic avant l'abolition de la tenure en 1854.

Nous prenons l'épilogue de cette brève histoire seigneuriale dans l'ouvrage de l'abbé Michaud (tome II, p. 101) : « Le notaire W.-D. Campbell étant mort, ses héritiers vendirent les rentes constituées qui représentaient la valeur de son domaine à feu l'honorable Ulric-J. Tessier, pour un terme de cinquante ans ». Jusqu'à novembre dernier, c'était toujours la succession U.-J. Tessier qui percevait les rentes. Les héritiers Campbell s'étaient cependant réservés la propriété de la rivière du Sud-Ouest, fameuse pour la pêche au saumon, ainsi que certains points pittoresques des montagnes du Bic, comme le Cap Enragé.

Une seconde paroisse a été érigée dans la seigneurie du Bic, en 1885; elle comprend les rangs IV et V, ainsi qu'une partie du canton Duquesne. Une pieuse et touchante pensée a fait attribuer à la paroisse nouvelle le patronage de saint Valérien, martyr des premiers siècles. Sainte Cécile, patronne titulaire de la paroisse du Bic, était l'épouse-vierge de saint Valérien. Unis dans une mort glorieuse, ils couvrent aujourd'hui de leur commune protection la plus ancienne seigneurie de notre comté.

****

La quête de la Guignolée

Source : Le progrès du Golfe, 16 décembre 1933

La quête de la Guignolée aura lieu cette année, samedi après-midi au Quai et dans les rangs de la paroisse, et dimanche dans le village..

Cette institution de la Guignolée à Rimouski remonte à l'année 1900. Ceux qui en prirent l'initiative furent MM. Arthur Chamberland, protonotaire, Louis-Napoléon Asselin, shérif, Edouard Letendre, registrateur, Edouard Therriault, H.C.S. et geôlier, de même que Joseph Lepage, charron et directeur de funérailles, qui en fut le gérant. Tous sont disparus sauf M. Therriault.

À cette époque, la quête ne couvrait pas un territoire aussi vaste qu'aujourd'hui. Il y avait très peu de maisons au sud de la voie ferrée et à l'ouest de l'avenue de la cathédrale sur le côteau. Les guignoleux faisaient leur tournée en passant par les principales rues : St-Germain, des Avocats (aujourd'hui *de la Cathédrale*) et de la Station (aujourd'hui *de l'Évêché*). La quête commençait au manoir seigneurial de la famille Tessier, près de la rivière, et se poursuivait par la rue St-Germain jusqu'à la maison de M. Jean-Charles Taché, qui appartenait à M. Jos.-E. Gauvreau, beau-frère de M. Tessier. Les guignoleux remontaient ensuite l'avenue des Avocats pour continuer rue de la Station jusqu'à la maison du protonotaire Prisque Letendre, aujourd'hui propriété de Maître Paul-Émile Gagnon. Cette maison était la dernière existante à cette époque « sur la côte » dans l'est de la ville.

Le produit de la quête était minime en comparaison avec ceux de la guignolée depuis cinq ou dix ans. Mais le nombre des nécessiteux l'était aussi. Notre verre n'était pas grand, mais nous buvions dans notre verre. Il y avait bien quelques familles qui souffraient de chômage mais ce n'était pas un « problème » comme aujourd'hui. Indigents et chômeurs étaient loin de songer aux secours directs ou indirects de l'État. La charité privée, moins taxée qu'à notre époque, suffisait largement à des besoins d'ailleurs limités.

****

Monument aux Braves

Source : **Le Progrès du Golfe, 24 septembre 1920**

***NDLR** : La première guerre mondiale, de 1914 à 1918, fut un conflit lors duquel la participation canadienne fut majeure. De nombreux soldats de notre région y prirent part et plusieurs dizaines y perdirent la vie. La démobilisation s'échelonna sur plusieurs mois après le 11 novembre 1918.*

*Dès 1919, un comité fut formé afin d'honorer ceux qui étaient morts au combat, de souligner leur bravoure pour que les générations futures se souviennent de leurs sacrifices. Le travail accompli fut immense. Le nombre de personnes impliquées n'a jamais été vraiment chiffré. Une chose est certaine, cette commémoration fut la première à être faite au pays. Cette fête grandiose eut lieu **le vendredi 24 septembre 1920**. Le Progrès du Golfe, seul périodique présent à Rimouski à cette époque, y consacra un cahier spécial et de nombreux témoignages y furent entendus. L'essentiel en est présenté dans cet article.*

Ce monument était situé près du Palais de justice sur la rue de la Cathédrale. Au début des années 1960, il fut déménagé à la Place des Anciens combattants situé sur la rue St-Germain Ouest face à la cathédrale. En 2017, ce monument est relocalisé complètement à l'ouest de la rue St-Germain Ouest, non loin de la rue Lavoie.

= = = = = = = = =

Notre district voit aujourd'hui la réalisation d'un projet conçu à la fin de la grande guerre par quelques-uns de ses citoyens, accueilli avec enthousiasme par la presque totalité de ses habitants, et justifié doublement par la moisson exceptionnelle de lauriers remportés par ses fils.

Le succès de cette œuvre de glorification de nos braves a dépassé sinon les ambitions, au moins les espérances des prometteurs, et en ce jour s'élève sur la place du Palais de Justice, dominant le côteau ondoyant, un socle de granit orné de l'emblème national et surmonté d'une statue d'airain représentant un soldat canadien dans l'attitude sereine et satisfaite du combattant qui a terminé son œuvre glorieusement.

Ce bronze unique est dû au talent de l'artiste sculpteur parisien Jan Bailleul, maintenant de Québec.

Le monument que l'on voit sur la place du Palais de Justice, au cœur de la ville chef-lieu, est destiné par les citoyens du district de Rimouski à honorer la bravoure et à commémorer la mort glorieuse des volontaires de ce district qui ont pris part à la guerre de 1914-1918 pour la défense des pays coalisés contre l'Allemagne, en Europe.

Ces jeunes gens, au nombre de 63, dont les noms sont à jamais gravés sur la pierre monumentale qui rappellera aux générations futures quelques pages émouvantes et magnifiques de la Grande Guerre écrites par des nôtres sur la terre héroïque de la vieille France et de la Belgique martyre, sont en effet des volontaires qui moururent en accomplissant leurs devoirs de soldats, soient qu'ils aient été tués à l'action, soit qu'ils aient succombé à leurs blessures.

Pour ces jeunes compatriotes victimes de la guerre, nous avons le très grand honneur de compter des véritables héros, de ceux qui positivement étonnèrent le monde par leurs vertus guerrières et leurs homériques exploits, et qui ont été, du reste, jugés dignes par le haut commandement britannique des plus insignes décorations réservées aux combattants qui se distinguent par un courage surhumain et une valeur militaire exceptionnelle. Tels sont les Jean Brillant et les Joseph Keable, les deux « Victoria Cross » canadiennes-françaises qui, coïncidence étrange et particulièrement flatteuse pour notre région, se trouvent appartenir au district de Rimouski-Matane; tels sont encore ces autres magnifiques officiers et soldats dont le courage et le dévouement au devoir leur ont valu l'honneur de la Croix ou de la Médaille militaire et, à l'instar des deux premiers, les citations les plus élogieuses à l'ordre de l'armée. Nous avons nommé les Paul-Émile Côté et les Charles-Eugène Belzile, et ces autres décorés qui ont nom, Joseph Rousseau, Joseph Labrie, Ernest Collard et Ernest Gagné.

D'autres soldats de notre district se sont battus et sont morts obscurément, c'est-à-dire avec moins d'éclat que les premiers, mais avec non moins de courage, d'abnégation et de mérite. Il n'est pas toujours facile, eût-on tout le courage possible, de faire une action d'éclat; beaucoup d'actes d'héroïsme restent ignorés, ou ne reçoivent pas la mention qu'ils méritent. Mais le sacrifice accompli humblement sous des circonstances pénibles et accepté sans espoir de récompense, est peut-être l'héroïsme le plus admirable et le plus méritoire.

Ces modestes, ces obscurs héros ne devaient pourtant pas rester ignorés dans la pensée de leurs co-régionaux. Eux aussi ont fait, au service d'une cause qui leur était chère et qu'ils voulurent fidèlement servir jusqu'au bout, le suprême sacrifice. Et pour cela même il nous incombait la pieuse et douce tâche de recueillir leurs noms pour les inscrire au tableau d'honneur avec leurs frères d'armes déjà immortalisés par des exploits officiellement reconnus et proclamés. Notre monument honorera à la fois le héros obscur et le héros glorieux, égaux dans le suprême accomplissement du devoir par l'immolation consentie de leur être et la consommation stoïque du sacrifice.

La signification du monument

Nous ne croyons pouvoir mieux rendre l'intention des promoteurs de l'œuvre, qu'en citant l'extrait suivant d'un article très bien fait paru dans un récent numéro du *Progrès du Golfe* sous la signature bien connue de *Cyprien Larue.*

« La seule signification que nous donnons, que nous pouvons reconnaître à l'érection d'un tel monument, c'est l'hommage durable et reconnaissant qu'il plaît à leurs compatriotes d'offrir à ces jeunes guerriers de nationalité canadienne-française qui, volontairement, librement, (sans même songer à un devoir légal ou constitutionnel, mus, les uns par l'ambition de servir une cause affectionnée, les autres par le goût et le désir d'actions héroïques ou d'aventures lointaines, et quels que fussent, d'ailleurs, leurs motifs et leurs ambitions se sont enrôlés sous l'un des drapeaux alliés (le britannique), et, ayant contracté le devoir individuel de servir loyalement et fidèlement en combattant par les armes, ont rempli ce devoir de telle et si glorieuse façon que leur race (la nôtre, que leur petite patrie, autant sinon plus grande ne peuvent se défendre d'un naturel sentiment de fierté, de respect et d'admiration pour ces braves dont quelques-uns, par leurs immortels exploits, se classèrent à jamais parmi les plus grands héros.

Une race doit savoir profiter de tout ce qui contribue à sa grandeur et à son prestige, comme à sa croissance, à son développement et à sa survivance. Tout ce qui est de nature à grandir son autorité, à mettre en relief sa valeur et sa noblesse aux yeux des peuples, mérite qu'elle s'y intéresse et qu'elle y applaudisse. Les peuples, comme les individus, peuvent se signaler, se distinguer, s'illustrer de mille manières et dans tous les domaines de l'activité humaine. Chaque nation se glorifie avec raison de ses savants, de ses génies, de ses explorateurs, de ses guerriers, et même de ses athlètes qui jettent du lustre sur son nom par tout le monde et à travers les siècles. Et c'est ainsi que, grâce à un ensemble d'hommes célèbres qui furent ou qui sont ses fils, une race, une nation prend place dans l'histoire et s'y révèle avec ses remarquables qualités intellectuelles, morales et physiques ».

Ce mausolée sera donc le monument de la reconnaissance, de la fierté nationale en même temps qu'une leçon aux générations futures auxquelles il rappellera la virilité, la grandeur d'âme et les vertus héroïques de ceux qu'il glorifie. Il leur rappellera aussi que les deux races qui habitent ce district et cette province savent vivre et mourir ensemble comme des héros.

Quelques notes

Comme tous le savent, bien que quelques-uns font mine de l'ignorer, il y avait des représentants de notre race dans chacune des divisions canadiennes ayant fait du service en France, dans chacun des bataillons, (et dans quelques-uns, en assez grand nombre), mais le principal bataillon dans lequel les Canadiens français eurent l'avantage de tirer tout le crédit possible de leurs faits héroïques, fut sans doute l'immortel 22e.

Courcelette, Vimy, Paschendale, Lens, Arleux, Amiens, St-Eloi, La Somme, Kénora, quelle traînée de sang, de misères et de mort vous évoquez, mais comme aussi vos noms claironnent l'endurance, la vaillance et la gloire!

Braves soldats aux noms trop ignorés; grands que nous voudrions tous nommer, comme vous avez dû faire tressaillir de satisfaction les mânes de Dollard et de Salaberry!

Lorsqu'il entendait nos « boys » crier avec enthousiasme « Tremblay-Tremblay-Tremblay », l'ennemi devait comprendre ce que, d'une part, ce cri signifiait de confiance et d'attachement, mais aussi, d'autre part, ce qu'il comportait de menace...

Nous devions une mention spéciale à ce bataillon loyal et rappeler en même temps que, lorsque ce régiment cinq fois fauché, cinq fois reconstitué, revint au pays, c'est par le district de Rimouski qu'il entra dans la vieille terre française de Québec et c'est la ville de Rimouski qui la première lui fit une réception officielle.

Une autre mention est due au 189e Bataillon, levé en 1916 par le Lieutenant-Colonel Piuze, assisté d'officiers que tous nous connaissons, recruté en grande partie dans notre district et auquel appartenait la majorité des héros que nous glorifions aujourd'hui.

En septembre 1916, nous le saluions à la gare de Rimouski, partant pour l'Angleterre, d'où il devait, après un démembrement déplorable et regretté, aller combler les vides aux rangs de l'illustre 22e.

Quatre ans après, presque à la même date, nous saluons, avec ceux qui ont survécu, réunis ici en un hommage ému, ceux qui, tombés de ses rangs, gisent endormis de l'éternel sommeil sous le sol de la vieille France qu'ils ont si vaillamment défendu.

Les Héros!

Officiers, sous-officiers et soldats, répondez à l'appel : Pendant que les tambours battent au champ, que les clairons sonnent le « last post », la voix grave de vos compagnons qui vous ont vus à l'œuvre répond : « Morts au champ d'honneur ». Au nom de la race contente et fière de vous, au nom de votre petite patrie que vous avez illustrée, nous voulons aujourd'hui vous citer tous à l'ordre du jour.

Moisson de gloire

Il est remarquable, avons-nous dit, que les deux seules Croix de Victoria, la décoration militaire anglaise la plus enviée et prisée, données durant la dernière guerre à des Canadiens français, aient été gagnées par deux enfants de notre District. En décembre 1918, le Gouverneur Général du Canada remettait, à Rimouski, cette décoration aux familles du Capitaine Jean Brillant et du Caporal Joseph Keable. Comme le disait si bien Cyprien Larue : « *Nous avons tous, en ce jour, éprouvé dans notre cœur et notre chair un vif sentiment de nationale fierté et de légitime allégresse* ».

Et que penser de l'héroïsme serein et oublieux, ce soi-même du Capitaine Paul-Émile Côté qui, commandant un raid volontaire, en plein jour, est blessé mortellement avant d'atteindre son objectif, et, ramené par ses hommes sur un brancard, l'abdomen ouvert par un shrapnell, dit pour première parole à son commandant qui s'approche : « Mon colonel, je regrette que mon raid n'ait pu réussir ».

Nous voudrions pouvoir citer les nombreux traits d'héroïsme qui sont à notre connaissance. Ils sont au reste dans toutes les bouches et on les redira aux générations futures dans les foyers canadiens.

Henry Bordeaux rapporte le cas du général Serret, le vainqueur de Metzeral, tué en Allemagne, qui, voyant un bataillon de chasseurs dont les compagnies étaient réduites à 50 hommes, toutes boueuses et suivies de leurs brancards encore tachés d sang, défiler à vive allure avec enthousiasme et sensation de gloire, pleura, « lui, le grand guerrier, stoïque, pleura sur les morts et sur les vivants, non pour les plaindre, certes, mais parce que leur puissance de sacrifice lui apparaissait comme le but suprême de la vie ».

Nous aussi nous pleurons nos morts en enviant la façon dont ils ont rempli leur vie, et devant le monument érigé à leur mémoire nous irons enseigner à nos fils à honorer des vertus qui sont dans le sens des traditions et des idées chevaleresques de notre race.

Rimouski, 24 septembre 1920

L'hommage de Rimouski à ses héros

Source : Le Progrès du Golfe, 24 septembre 1920

La glorification de nos braves au moyen d'un splendide monument élevé en leur honneur et que le Général Tremblay, cette gloire vivante de la race canadienne-française, a si gracieusement accepté de venir dévoiler vendredi prochain a bien, dans le public, la haute signification et la grande allure d'un événement patriotique et national si l'on en juge par l'intérêt croissant, mêlé d'enthousiasme et de fierté, que de toutes parts, au Canada et aux États-Unis, dans les milieux canadiens-français surtout, l'on porte d'avance à la fête du Dévoilement qui approche.

Enfin, pour nos braves petits compatriotes qui ont brillé ou sont tombés au champ d'honneur en défendant la patrie de leurs ancêtres et ses alliés, le Jour de Gloire est arrivé!

Les journaux l'annoncent et le proclament à l'envie, en des accents éloquents et magnifiquement inspirés. À lire et relire ces panégyriques d'avant-fête, on sent que la plume des écrivains, comme leur cœur, vibre en les écrivant d'un fier, et viril, et patriotique enthousiasme. C'est juste. La race canadienne-française a droit de se réjouir et de s'enorgueillir de ceux de ses enfants qui l'honorent en quelque lieu de la terre qu'ils s'illustrent, et dont la gloire la glorifie.

Le journal *Le Soleil* d'hier (21 septembre) nous arrive, au moment de mettre sous presse, avec un premier-Québec de belle teneur qui, rendant à la fois hommage à nos braves, aux citoyens de notre district, et au statuaire dont l'œuvre artistique fait honneur aux héros qu'elle immortalise et à la ville qu'elle ornera, confirme et justifie en tout point ce que nous venons d'écrire. Voici les propos du *Soleil :*

« C'est cette semaine que sera dévoilé à Rimouski, le premier monument érigé dans ce pays à la mémoire des héros canadiens tombés au champ d'honneur pendant la grande guerre.

Toutes les provinces du Dominion peuvent s'enorgueillir à juste titre des vaillants soldats qu'elles ont fournis à l'armée, mais nulle ne peut se vanter d'avoir produit des types plus parfaits et plus accomplis que ceux de la région de Rimouski.

Brillant et Keable, pour nommer les mieux connus, étaient de véritables héros, dans toute l'acception de ce beau mot. La croix Victoria, cette précieuse et rare distinction, si prisée par les militaires, témoigne éloquemment de leur crânerie et de leur bravoure. Ils doivent être considérés, d'après l'opinion unanime de tous leurs camarades, comme les gloires les plus pures de notre 22e. Ces deux grands soldats ont tellement fait honneur à leur province, que, même ils eussent été les seuls à représenter leur région dans les tranchées, ils auraient mérité qu'on les immortalisât dans le bronze. Mais ils n'étaient pas les seuls, loin de là; et bien d'autres sont tombés, héros obscurs, qui n'ont pas eu la chance de faire connaître leurs noms par quelques hardies prouesses.

Comme on le voit, la population pratique pieusement le culte du souvenir et elle donne un exemple qui devrait être imité par tout le reste du pays. Nous ne pouvons qu'admirer la promptitude avec laquelle elle a voulu rendre hommage à ceux de ses enfants qui sont un jour partis avec un patriotisme enthousiasme pour aller défendre une noble cause et qui ne sont jamais revenus.

Nous devons des félicitations sincères à M. Jan Bailleul. C'est une œuvre remarquable qu'il a accomplie, une œuvre dont il a raison d'être fier et qui ne manquera pas d'ajouter considérablement à l'enviable réputation qu'il s'était déjà acquise. Pour camper un soldat aussi fidèlement que l'a fait M. Bailleul, pour lui donner cette fière allure et le rendre si vivant, il faut sans doute être un artiste et un grand artiste. Mais nous croyons qu'il faut aussi avoir été soldat soi-même. Il n'y a rien de tel que d'avoir connu une chose et de l'avoir aimée passionnément pour la rendre avec toute la force de son talent et avec toutes les subtilités de son art. Or, M. Bailleul fut soldat et, malgré sa modestie, nous savons qu'il fut un poilu épatant, plein d'entrain, débrouillard comme dix, toujours prêt à exécuter les ordres de ses supérieurs, et ayant sans cesse sur les lèvres le mot qui réconforte.

La guerre terminée, après s'être remis d'une maladie contractée pendant une longue et douloureuse captivité, M. Bailleul n'eut rien de plus pressé que de revenir au Canada. Il est aujourd'hui le plus Canadien de tous les Français et, pour élever un monument à nos héros, nous ne pouvions, certes, trouver un ami plus sincère et un artiste plus consciencieux ».

* * * * * * * * * * * * * * *

Manifestations triomphales en l'honneur de nos héros

Le dévoilement du monument – Jour d'apothéose

Source : Le Progrès du Golfe, 8 octobre 1920

Le dévoilement du Monument aux Volontaires de notre district tombés au champ d'honneur a donné lieu à des manifestations patriotiques et populaires sans précédent dans les fastes(!) de Rimouski. Jamais, avant la triomphale

journée du **24 septembre 1920,** Rimouski n'avait vu rassemblée en ses limites une foule aussi colossale, jamais tant de peuple n'avait ainsi envahi, par tous les côtés à la fois, notre petite ville, toute radieuse de recevoir un aussi grand nombre de visiteurs pour cette mémorable occasion. La température d'ailleurs, se prêtait également à la magnificence de la célébration. Le soleil, un vrai soleil de fête et d'été, brillant ostensoir d'or suspendu dans la voûte de clair azur réchauffait doucement l'atmosphère et les cœurs, rendant tout le monde allègre et heureux.

Une fanfare militaire, une des meilleures de la province, qui, aux beaux soirs d'été, fait le charme des promeneurs sur la terrasse de Québec, lançait chaque fois qu'elle passait dans nos rues ses notes claironnantes et vibrantes.

Dès jeudi le 23 septembre, jour d'ouverture de l'Exposition agricole régionale, Rimouski était en liesse et se préparait avec entrain, par la décoration et le pavoisement des maisons, à la fête vraiment patriotique et nationale qui devait avoir lieu, le lendemain (26 septembre), au pied de l'imposant monument dont la constante présence proclamera, à travers les âges, à l'honneur et à la gloire de notre race, la vaillance et la valeur de nos splendides guerriers.

La fête, que du haut de la chaire le chanoine Côté appela la « fête su souvenir », fut de toutes manières un succès immense, inespéré.

Parmi l'énorme affluence, il y avait des personnages de haut rang, civils et militaires, tels l'illustre commandant du 22e bataillon, le commandant du district de Québec, l'adjudant-général, et le Surintendant de l'Instruction Publique en notre province pour ne citer que quelques-uns des plus marquants. Mais la foule se composait surtout de bourgeois et de gens du peuple, honnêtes paysans et artisans accourus en habits de fête, de tous les coins de la région, pour rendre hommage à ces héros de leur sang et de leur croyance, et les entendre citer par des voix autorisées à l'ordre du jour de la nation. Une vraie fête de la race, telle que l'avaient voulue et rêvée les promoteurs de l'*œuvre du monument* et les vaillants organisateurs de la grandiose et incomparable manifestation.

Chrétiens autant que patriotes, les organisateurs de la fête, c'est-à-dire les membres actifs du Comité, avaient tenu à commencer officiellement l'historique journée en allant, avec la foule, s'agenouiller dans le temple divin et prier au pied de l'autel pour les âmes des héros disparus. Ils avaient respectueusement sollicité et obtenu de l'Autorité religieuse la permission de faire célébrer une messe à la cathédrale pour le repos éternel de ces compatriotes morts aux armées, et la faveur d'une allocution de circonstance par l'aumônier des Fusiliers du St-Laurent, M. le chanoine Victor Côté.

Cette cérémonie de l'heure à Dieu fut des plus émouvantes et des plus solennelles, malgré son apparente simplicité. Si vaste qu'elle soit, la cathédrale ne put suffire à contenir la foule qui, en flots pressés, s'efforça d'y pénétrer. On estime à environ 3000 le nombre de fidèles qui, assis ou debout, réussirent à y trouver place.

Comme était imposant le spectacle et édifiant l'exemple de cette multitude rassemblée dans le temple, qui pieusement priait pour ses chers morts pendant qu'à l'autel le prêtre offrait le saint sacrifice en union de pensée avec l'assistance, réalisant d'une façon bien impressionnante cette parole du poète, citée par l'un des orateurs du Dévoilement : *ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie!*

La messe (une messe basse) fut célébrée à 11h moins quart par M. le chanoine Fortunat Charron, supérieur du Séminaire. Les Révérends MM. Adélard Richard, aumônier des Ursulines, et Alphonse Pelletier, professeur au Séminaire, y assistaient dans le chœur.

Au bas-chœur avaient été placés le président du comité M. Charles Taché, ayant à ses côtés le général Landry, C.M.G., et le général Tremblay, C.M.G., D.S.O., Officier de la Légion d'honneur. Dans l'avant-nef, on remarquait le maire de la ville, les conseillers municipaux, les députés du comté, les juges du district, des officiers et des soldats en uniforme; quelques mutilés et vétérans de la grande guerre, anciens compagnons d'armes des défunts; et enfin, des personnages étrangers et les visiteurs de marque. Les glorieuses couleurs des 22e et 189e bataillons, montés sur leurs hampes, avaient été portées et mises en vue au bas-chœur.

L'Oraison funèbre

M. le chanoine Victor Côté, aumônier des Fusiliers du St-Laurent, prononça l'oraison funèbre, très vivement désirée par l'immense assistance. Il monta en chaire et prononça la vibrante allocution dont nous donnons ci-après un pâle résumé. Il fit un rapprochement entre la célébration du jour, qu'il voudrait voir devenir annuelle, sous le nom de « Fête du Souvenir » et le « Memorial Day qui se célèbre chaque année le 30 mai aux États-Unis, en actions de grâce à Dieu pour avoir conservé l'union dans la nation et en prières pour les frères tombés au champ d'honneur.

Il convient que nous rendions hommage aux ossements de ceux qui sont morts pour sauver ce qui, dans leur conviction, fut la cause du droit et de la civilisation chrétienne. Grâce à l'initiative d'un excellent prêtre du diocèse d'Amiens, loué part son évêque, les ossements de nos soldats canadiens, tombés sans qu'une main amie les ait pieusement recueillis, sont visités sous les soins maternels de l'Église, laquelle n'oublie jamais aucun de ses enfants.

Nous devons tirer de la cérémonie d'aujourd'hui une leçon salutaire. Soldats dans la milice de la terre, ils ont accompli leur devoir jusqu'à donner leur vie. Or, nous sommes soldats dans la milice de Dieu, marqués comme tels au jour de la confirmation, et nous vivons que pour faire la guerre. Il nous faut toujours être en garde, car l'ennemi ne se fatigue jamais. Nos armes défensives sont la foi, comme bouclier ou étendard et l'espérance comme casque. Notre arme offensive, c'est le Verbe de Dieu : la prière, la prédication et les sacrements. La ceinture qui nous permet d'aller plus librement au combat, c'est la tempérance ou le renoncement.

Nos amis du 189e sont partis avec la devise : « J'y suis, en garde ». Laissez-moi vous dire, chrétiens : En garde, dans tous les combats de la vie.

L'après-midi

Vers 2h, un cortège militaire ou garde d'honneur composés d'officiers, de sous-officiers et de soldats se forma sous la direction du Lieutenant-Colonel E. Pineault en face de la demeure de M. le président Taché. Cette superbe Garde (composée de vétérans) défila fanfare en tête par les rues principales, suivie d'une parade d'automobiles dont les unes étaient chargées des fleurs qui devaient être déposées sur le socle du monument et les autres occupées par des dignitaires. Pendant ce temps, la foule alla se masser autour du monument sur la place du Palais de Justice et dans l'Avenue de la Cathédrale où bientôt sur un très long parcours toute circulation fut complètement bloquée.

Bienvenue

Peu après l'arrivée des officiels à l'estrade qui leur était réservée près du monument, Son Honneur le Maire, L.-J. Moreault, en quelques mots appropriés, souhaita la bienvenue aux généraux Tremblay et Landry, au Surintendant de l'Instruction publique, l'Honorable Cyrille Delâge, venu pour représenter le gouvernement provincial, aux autres invités d'honneur, et enfin à tous les visiteurs qui s'étaient empressés de venir en aussi grand nombre à l'imposante cérémonie.

M. Charles Taché

M. Taché fit en quelques mots l'histoire de l'œuvre du monument, rendit un bref hommage à nos héros, et invita le Général Tremblay, dont il fit un très juste éloge, à faire le dévoilement de la statue, jusque-là enveloppée dans un immense drapeau britannique. Des acclamations enthousiastes accueillirent cette déclaration du président, alors même que l'illustre commandant de nos troupes au front s'avança sur l'estrade et, prenant le cordon qu'on lui offrit, d'un geste très simple fit se déplier et tomber le drapeau qui voilait la statue. L'apparition du soldat de bronze souleva de nouveau des acclamations de la multitude cependant que l'énorme pavillon, par une manœuvre rapide, était hissé lentement au sommet du grand mai, en face du Palais, annonçant triomphalement à ceux qui, trop éloignés, ne pouvaient pas voir, la joyeuse nouvelle du dévoilement. Ce fut le moment où les parents, les amis et les admirateurs de nos braves vinrent déposer sur la stèle du monument, des couronnes, des gerbes et des bouquets de fleurs.

Puis le silence, un grand silence religieux se fit. Debout, en avant de l'estrade, tête nue, simplement, la voix ferme mais laissant percevoir, chez ce héros, qui brava tant de fois la mitraille ennemie, la plus profonde, la plus

profonde, la plus intense émotion, évidemment partagée par la vaste assistance, Tremblay, le général Tremblay, sur qui en ce moment tous les yeux étaient fixés, prononça l'émouvant discours. Ce discours, quoi qu'on puisse penser de la guerre 1914-1918 et de la politique qui entraîna tant des nôtres à aller verser leur sang sur les champs de bataille, en dit long sur la chevaleresque et édifiante conduite de nos compatriotes sous les drapeaux.

L'Honorable Cyrille Delage

Par une délicate attention des organisateurs, il déposa un magnifique tribut floral offert par le gouvernement de cette province au nom de « celle qui se souvient ». Il commença par féliciter les membres du comité de leur idée, de sa réalisation, pour leur beau geste et leur bel exemple, n'oubliant pas Jan Bailleul, l'artiste auquel avait été confiée l'exécution du monument. Puis, il fit un retour sur notre passé, dans le domaine de notre histoire; ayons le culte du passé, pratiquons la religion du souvenir.

Il en vint ainsi au rôle de nos volontaires au cours de la grande guerre et particulièrement aux pages écrites en lettres de sang par notre glorieux 22e, qui a cristallisé notre valeur militaire, l'a immortalisée une fois de plus.

Par sa position, par son travail au cours de la guerre, L'Honorable Cyrille Delâge était au courant de faits inédits, inconnus, qu'il a relatés et qui ont provoqué de vifs applaudissements.

Sa péroraison créa une forte impression. Il mit dans la bouche du général Tremblay, le fameux mot : *Debout les morts!* Ajoutant que les absents, les disparus l'avaient entendu et étaient revenus prendre leur place au pied de ce monument pour y faire la garde comme hier aux avant-postes pour le respect, l'honneur de la nationalité canadienne-française et de notre cher Canada.

Et il termina en disant que ce monument était une leçon, une réponse et un hommage, qu'il était heureux et fier de déposer sur son socle avec des fleurs, le tribut de ses hommages, de son admiration et de son inaltérable reconnaissance.

Prirent aussi la parole : le général Landry; M. Emmanuel D'Anjou, député du comté de Rimouski à la Chambre des Communes, MM. Auguste Sirois, Pierre Audet et Auguste.-M. Tessier.

M. John McWilliams

Ancien maire de Pointe-au-Père et, malgré sa différence de nationalité et de croyance, un bon ami des Canadiens français, il prit la parole au nom de l'élément anglais, ce dont il s'acquitta, en français, et avec beaucoup de gracieuseté.

Remise du monument à la Ville de Rimouski

Alors, M. le président, au nom du Comité, annonça que la Ville de Rimouski, par résolution de son Conseil Municipal, s'était rendue au désir des membres du Comité et des citoyens de Rimouski, en acceptant le don qu'on voulait lui faire du monument. Son Honneur le Maire Moreault déclara immédiatement qu'il était heureux d'accepter, au nom de la Ville, ce splendide monument. Cette déclaration fut longuement et chaleureusement acclamée.

La manifestation se termina par une vibrante allocution de M. le magistrat de district Romuald Fiset, qui, au nom du Comité, offrit au Général Tremblay, aux orateurs, aux invités, à la Garde d'Honneur, à la Fanfare et à l'immense foule des remerciements pour avoir répondu à l'invitation des organisateurs en accourant, de toutes parts, à l'incomparable manifestation qui venait de s'accomplir en l'honneur de nos héros.

Le soir, il y eut sur la place du Palais de Justice un magnifique concert par la Fanfare de la Garnison de Québec et l'illumination superbement réussie.

Les discours

Discours de M. Emmanuel D'Anjou

Au nom du comté de Rimouski que j'ai le grand honneur de représenter à la Chambre des Communes, je suis venu aujourd'hui payer un tribut d'hommage et de reconnaissance à la mémoire de tous les braves volontaires du district de Rimouski et de Matane, qui ont si chèrement vendu leur vie pour la défense de ce qu'ils croyaient être la civilisation et la liberté.

En effet, ces jeunes et intrépides soldats, spontanément, librement, et sans y être obligés en aucune façon, sont partis l'âme sereine, ont quitté famille, foyer et patrie pour aller faire de leurs robustes poitrines un rempart contre les hordes allemandes qui avaient juré d'asservir tout le vieux continent européen.

Nobles descendants de la race la plus chevaleresque de l'univers, la race française, ils ont accompli des faits d'armes, des actes d'héroïsme, dignes des plus pures gloires militaires de la vieille France.

Ils ont démontré au monde qu'ils étaient les véritables héritiers de la vaillance française et de l'esprit de sacrifice qui caractérisent si bien les valeureux soldats de notre toujours si chère ancienne Mère-Patrie. Ils ont prouvé, une fois de plus, la véracité du proverbe qui dit : « Bon sang ne saurait mentir ».

Intrépides imitateurs de Dollard des Ormeaux et de Salaberry, ils ont étonné le monde par leur bravoure et couvert d'une gloire impérissable le nom canadien. Honneur donc à tous ces braves, honneur à leur famille, honneur au Canada français!

Je voudrais faire une mention spéciale de chacun de ces héros tombés au champ d'honneur, mais la liste en est tellement longue que je crains d'en oublier quelques-uns.

L'incomparable statue de bronze qui domine la colline et qui dira aux générations futures combien nos soldats ont été courageux devant la mitraille, sera un lieu de pèlerinage pour nous tous. Nous y viendrons prier et réchauffer notre patriotisme, car Victor Hugo l'a dit quelque part : « Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie ont droit qu'à leurs cercueils la foule vienne et prie ».

On dit que nos morts nous voient de l'au-delà et qu'ils nous suivent dans tout ce que nous faisons; assurément tous les héros que nous honorons aujourd'hui nous voient et s'intéressent à nous. Et Sully Prud'homme n'a-t-il pas dit : « De l'autre côté des tombeaux les yeux qu'on ferme voient encore.

J'espère donc, pour ma part, que le sang de tous nos héros Canadiens français, n'aura pas coulé inutilement dans les plaines de France, mais qu'au contraire une moisson abondante de justice et de liberté germera pour toutes les minorités françaises en ce pays.

Le magnifique monument dévoilé, il y a quelques instants par l'intrépide général Tremblay, est le suprême hommage de la Patrie reconnaissante à tous ces héros volontaires, soldats épris de liberté qui n'ont pas hésité un moment à faire pour elle le sacrifice de leur vie et de leurs plus chères espérances.

Discours du Général Tremblay

Permettez-moi de vous féliciter de votre magnifique mouvement, celui de commémorer l'acte sublime accompli par vos glorieux disparus.

Vous voulez passer à la postérité les noms de ces braves soldats qui ont sacrifié leur vie pour que la cause du droit prime sur celle de la force brutale. Vous voulez que vos enfants viennent puiser au pied de ce monument une inspiration saine, forte : celle du plus pur patriotisme, celle que doit posséder tout bon citoyen.

La cause qu'ils ont défendue

Quelle est donc cette cause pour laquelle ces braves ont sacrifié ce qu'ils avaient de plus précieux, leur vie? Vous rappelez-vous qu'en août 1914, l'Allemagne, qui préparait depuis quarante ans, la guerre terrible qui a ravagé la France, la Belgique, la Serbie, l'Italie et la Pologne pendant plus de quatre ans, lançait ses légions à la conquête du monde. Les traités n'avaient aucune importance, le chancelier les considérait comme des chiffons de papier. Dès le premier jour, la neutralité de la Belgique est violée.

L'empereur allemand écrit à l'empereur d'Autriche qu'il y a deux manières de procéder en guerre; la première, suivant les conventions établies par les nations, dans le but de protéger la population civile, les vieillards, les

femmes, les enfants, la propriété; la deuxième, à la manière d'Attila, qui voulait le meurtre, la dévastation complète. « L'herbe ne devait pas repousser où ses armées avaient passé ». Il informait l'empereur d'Autriche qu'il avait choisi la deuxième manière, croyant que la guerre serait plus courte, et qu'il avait donné des ordres en conséquence.

J'ai visité surtout, après l'armistice, beaucoup de régions dévastées en France et en Belgique; j'ai causé aussi avec la population civile qui a été témoin des orgies de l'armée allemande. Ce que vous avez lu à ce sujet, je vous assure, est bien incomplet. Je pourrais vous raconter pendant des heures des faits plus odieux les uns que les autres. Eh bien! C'est contre cette ruée barbare que se sont levés des millions d'hommes venant de toutes les parties du monde. Parmi ce nombre, des milliers de nos compatriotes ont offert leur corps, leur intelligence à la cause commune,

L'admirable conduite des nôtres au front

Nous honorons aujourd'hui la mémoire de ceux de notre sang qui ont été appelés à faire le grand sacrifice et notre reconnaissance veut que leurs noms, leurs belles actions ne soient pas oubliés.

J'ai eu le privilège de commander la majorité de nos compatriotes à l'action; je peux donc vous parler avec autorité de leur conduite au feu. Elle a été admirable! Le spectacle de ces centaines d'hommes assistant religieusement au service divin, recevant la communion, était des plus impressionnants. Ils se préparaient, comme leurs ancêtres, à paraître devant le Grand Chef, advenant qu'ils soient appelés. Que cette assurance soit, pour vous, parents de ceux qui sont tombés, si bien préparés dans l'accomplissement de leur devoir, une consolation à votre deuil. Fortifiés par ces prières sincères, la conscience tranquille, ils se sentaient irrésistibles; sur la défense, ils n'ont jamais perdu un pouce de terrain.

Brillant et Keable, émules de Dollard des Ormeaux

Qu'il me soit permis de mentionner, parmi les braves que vous honorez aujourd'hui, deux noms que je ne puis passer sous silence. Ces deux noms, Brillant et Keable, symbolisent l'héroïsme le plus pur; l'action pour laquelle la croix Victoria leur a été décernée se compare très avantageusement à l'acte sublime de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons.

Comme vous devez être fiers, vous du district de Rimouski, d'avoir fourni à notre armée canadienne deux soldats d'une aussi grande valeur. Toute la province doit s'enorgueillir d'avoir contribué à la cause de pareils héros, et le district de Rimouski doit en être spécialement fier, puisque ce sont les deux seules Croix Victoria décernées à des Canadiens français.

Les héros obscurs

Sur ce sujet, qu'il me soit permis de vous dire qu'un bon nombre de soldats ont fait des actions d'éclat pouvant se comparer à celles de Brillant et Keable; malheureusement, les circonstances ne les ont pas favorisés et leurs actes héroïques sont passés inaperçus. Il est donc juste que nous pensions à ces héros obscurs quand nous glorifions les héros connus.

La fécondité de leur sacrifice

Leur sacrifice a-t-il été fait en vain? Je dis non, plusieurs fois non! Nous sommes fiers de notre race et nous tenons à ce qu'elle soit respectée; nous voulons que le monde sache que nous possédons un cœur chrétien, donc généreux, vaillant. À l'heure actuelle, nous jouissons surtout en France, en Belgique et en Angleterre d'une réputation très enviable qui ne fera qu'augmenter avec le temps et dont nos enfants bénéficieront, non seulement dans les questions de sentiment mais aussi dans les questions commerciales.

La citadelle de Québec occupée par le 22e régiment

Un des événements les plus remarquables de notre histoire, et qui pourtant a passé presqu'inaperçu, est bien l'entrée du 22e régiment dans la vieille citadelle de Québec, comme régiment de garnison en permanence. J'ai vu défiler le régiment plusieurs fois dans les rues de Québec et il me semblait que l'air que je respirais était plus pur, plus libre, plus vivifiant.

Montcalm et Wolfe ont dû tressaillir de satisfaction lorsque nos soldats canadiens-français ont occupé la citadelle. Ce fait, à lui seul, démontre bien que les deux races proéminentes au pays ne forment qu'une seule et grande nation, la nation canadienne.

C'est surtout à vous, valeureux disparus, que la race canadienne-française doit d'avoir obtenu ce privilège, qu'un régiment entièrement composé de nos compatriotes veille sur nos destinées.

Les exploits de la France nous font encore vibrer après 150 ans de séparation; nous sommes donc restés bien français de cœur et d'âme, tout en étant loyaux sujets de la couronne britannique; notre langue, notre religion ont su lui conserver ce fidèle souvenir. Ces sentiments qui, jusqu'en 1914, ne s'exprimaient qu'en mots, devaient se confirmer en un geste héroïque et sublime.

Nos poilus et leurs cousins français

Vous ne sauriez croire combien il a été apprécié ce geste, par tous nos frères de là-bas; on nous le disait et on nous le faisait sentir. La bonne entente, l'intimité qui régnait entre nos soldats et nos cousins, nos cousines de France faisaient plaisir à voir. On aimait le caractère enjoué et bon enfant de notre soldat. Il gagnait tous les cœurs; celui de la vieille maman en lui aidant dans son pénible travail, un simple coup de main, mais qui avait pour effet de relever le courage et d'effacer momentanément la fatigue, (car vous n'êtes pas sans savoir que pendant les quatre années de la guerre, la paysanne française, vieille ou jeune, a remplacé l'homme aux champs) celui de la jeune fille par sa courtoisie, celui du petit enfant par sa bonté nuancée de tendresse.

Il vous sera peut-être donné un jour de voir ce beau pays de France. Ne serez-vous pas alors heureux et fiers de constater quel souvenir glorieux et sympathique a laissé le 22e ! Vous comprendrez mieux alors qu'il fallait à tout prix, même au prix du sang, conserver à la civilisation une terre aussi féconde en exploits glorieux qui a été celle de nos ancêtres.

Vous avez érigé ce magnifique monument à la mémoire de vos fils tombés au champ d'honneur, parce que vous avez compris et que vous appréciez leur beau geste. En ce jour de reconnaissance, les cœurs battent à l'unisson, l'âme des héros disparus, se joint à la vôtre, et il me semble que je n'aurais pu me soustraire, en ma qualité d'ancien commandant, de venir vous dire, en leurs noms, à tous, un très chaleureux MERCI.

* * * * * * * * * * * * * *

Reconnaissances particulières à des combattants du district de Rimouski-Matane

Le lieutenant Jean Brillant, M.C., du 22e Bataillon de Québec (traduction officielle)

« A fait preuve de la plus éclatante bravoure et d'un dévouement presque surhumain au devoir pendant les opérations du huit et du neuf août dix neuf cent dix-huit, dans l'attaque et dans l'avance de douze milles des environs de Villers Bretonneux à l'est de Méharicourt ».

Le lieutenant Brillant était à la tête d'une compagnie qu'il conduisait depuis deux jours avec grande intrépidité et extraordinaire habileté et initiative.

Vers une heure de l'après-midi le neuf août mil neuf cent dix huit, à un mille à l'est de Caix, après le commencement de l'attaque, le flanc gauche de sa compagnie fut arrêté par une mitrailleuse de l'ennemi. Le lieutenant Brillant se précipita et captura la mitrailleuse, tuant lui-même deux servants. Dans cette action, ayant été blessé à la cuisse, il refusa de se faire évacuer. Un peu après trois heures le même jour, la Compagnie du lieutenant Brillant fut arrêtée par un feu violent venant d'un raid de mitrailleuse établi dans les maisons de la partie nord de Vrély. Personnellement, il reconnut le terrain, organisa un parti de deux pelotons et s'élança sur le nid de mitrailleuses. Cent cinquante allemands et quinze mitrailleuses furent pris. Le lieutenant Brillant tua cinq allemands et fut blessé une seconde fois à l'épaule. Sa blessure fut pansée immédiatement, mais il refusa de nouveau de se faire évacuer.

Vers dix heures du soir, le même jour, après que sa compagnie eut atteint une ligne à l'est de Méharicourt, ce brave officier vit une pièce de campagne tirant sur ses hommes en terrain découvert, du bois de Maucourt. Immédiatement, il organisa et conduisit un détachement sur le canon. Après une avance de six cents verges, le lieutenant Brillant fut sérieusement blessé à l'abdomen. Malgré cette troisième blessure, il continua à avancer plus de deux cents verges et tomba inconscient, épuisé de fatigue et de perte de sang.

L'exemple admirable du lieutenant Brillant pendant cette journée enflamma ses hommes d'un enthousiasme et d'une ardeur qui contribuèrent largement au brillant succès du bataillon dans cette journée.

Joseph Keable, M.M. du 22e Bataillon de Québec

A fait preuve de bravoure éclatante et d'un dévouement extraordinaire au devoir dans la nuit du huit au neuf juin dix neuf cent dix-huit devant Neuville-Vitasse, près de la ville d'Arras. Le caporal Keable avait charge d'une section de mitrailleuses dans les tranchées de première ligne quand un détachement d'Allemands, fort de plus de cent hommes, essaya d'enlever nos avant-postes. À neuf heures et quarante du soir, un barrage intense couvrit le front et les tranchées de support.

Pendant ce bombardement, à cause du champ de tir très réduit, ce caporal resta au parapet tenant sa mitrailleuse prête. Aussitôt que le barrage s'éloigna de la première ligne un détachement d'une cinquantaine d'Allemands s'avança sur son poste. Déjà toute une section, à l'exception d'un seul, était détruite. Le caporal Keable saute sur un parapet tenant sa mitrailleuse sur sa hanche, tire magasin après magasin sur les Allemands. Bien que blessé plusieurs fois par des éclats d'obus et de bombes, il continue de tirer, arrêtant complètement l'ennemi par sa résistance opiniâtre; enfin, tirant toujours, il tombe dans la tranchée gravement blessé. Couché dans la tranchée, il tire ses dernières cartouches par-dessus le parapet sur les Allemands en retraite. Avant de perdre conscience, il cria à ses camarades blessés : « Courage, mes amis, ne les laissez pas passer. Il faut les arrêter ». L'attaque sur ce point fut complètement repoussée, grâce à la bravoure remarquable et au sacrifice de ce vaillant caporal.

Dans cette action, le caporal Keable subit une fracture complète des deux jambes, eut la main gauche brisée et reçut au cou une blessure profonde. Il mourut peu de temps après. Cet exploit lui vaudra, à titre posthume, la Croix Victoria.

Paul Émile Côté, lieutenant, agissant comme capitaine du 22e Bataillon de Québec

« A fait preuve de bravoure remarquable et d'attachement au devoir. Conduisit ses hommes à l'attaque avec grand entrain et, sans égard au danger, sous un tir de barrage intense, consolida sa position et inspira à ses hommes la plus grande hardiesse, aux moments critiques; finalement, il réussit à repousser de fortes contre-attaques de l'ennemi, grâce à l'excellence de son commandement ».

Extrait de la *London Gazette*, 7 mars 1918

Joseph Rousseau, sergent, du 14e Bataillon

L'avis officiel, paru dans le London Gazette du 11 octobre 1916, donnent les détails relatifs aux faits qui ont valu la médaille militaire à Joseph Rousseau, se lit comme suit :

« A fait preuve d'attachement incessant au devoir. Pendant des mois, continuellement en service de patrouille, il parvint à obtenir des informations de valeur, pénétra en plusieurs occasions dans les tranchées allemandes, y demeurant pendant des périodes prolongées. Ses services et son travail furent particulièrement précieux du 18 au 20 mai 1916, à Mont-Sorrel ».

Ernest Collard, soldat du 22e Bataillon

L'avis officiel paru dans la London Gazette du 2 novembre 1917 donnant les détails relatifs à l'exploit qui a valu la médaille militaire au soldat Ernest Collard, se lit comme suit :

« A fait preuve de bravoure remarquable et d'attachement au devoir, le 15 août 1917 et les jours suivants. Le soldat Collard fit, en plein *No Man's Land*, sous le feu terrifiant des mitrailleuses ennemies, des reconnaissances du terrain faisant face à l'objectif final d'une attaque prochaine. Ces reconnaissances, qu'il répéta fréquemment durant trois jours, furent d'une grande valeur; elles avaient pour but d'obtenir des informations, étudier le terrain des opérations et tenir le Haut Commandement informé des agissements de l'ennemi ».

Ernest Gagné, soldat du 22e Bataillon

L'avis officiel, paru dans la London Gazette du 23 août 1916 donnant les détails relatifs à l'action qui a valu la médaille militaire au soldat Ernest Gagné, se lit comme suit :

« A fait preuve d'une grande bravoure alors que, les 16 et 17 juin 1916, il secourut, sous un bombardement intense, des blessés qui gisaient à découvert en un endroit d'où avait disparu tout vestige de tranchée. Peu après, il fut l'un des quatre hommes qui transportèrent au poste de secours, à une distance de 1000 verges, le lieutenant Brosseau, dangereusement blessé. Et le 18 juin, il fut blessé alors qu'en plein jour, il portait à ses supérieurs un message important ».

Liste des braves dont les noms sont inscrits sur le monument :

Avec le titre de **capitaine** : Jean Brillant, V.C. M.C.; Paul-Émile Côté, M.C.

Avec le titre de **lieutenant** : Charles-Édouard Belzile, D.C.M.

Avec le titre de **sergent** : P.-A. Michaud, Henri Pouliot et Joseph Rousseau M.M.

Avec le titre de **caporal** : Joseph Keable, V.C. M.M.; Joseph Labrie, M.M.; Aimé Morissette; Philippe Ouellette; J.-E. Chénard; Joseph Gagné et John c. Johnson.

Avec le titre de **soldat** : Frédéric Côté; Ernest Collard, M.M. ; Ernest Couillard, John Cuyan; Alexis Dubé; Jean-Baptiste Dumais; L.B. Dupont; Alfred Durette; Ernest Gagné, M.M.; Joseph Gagné; Jos.Gagné; D. Gagnon; Edmond Gauvreau; Gonzague Gendreau; Jos. Guillemette, Louis de Gonzague Labrie; Philippe Aubin; Wilfrid Babin; Joseph Banville; Josué Banville; Alfred Bélanger; Joram Bélanger; Ludger Béliveau; François-Xavier Belzile; Joseph Bernier; Antonio Blackburn; Albert Blanchette; Gérard Brisson; Victor Brisebois; Joseph Chamberland, Joseph Charest; Philibert Aubin; C.-E. Lavoie; Camille Lévesque; Joseph Michaud; Hormidas Morissette; Philippe Ouellet; Fabien Parent; Eugène Pelletier; François Pelletier; Louis Piché; Arthur Pigeon; Joseph Pinault; Edmond Poirier; Léon Rousseau; Sévérin Roy; Arthur Tremblay; Joseph Tremblay; Abel Villeneuve et Herbert Powell.

En guise de conclusion

Personne n'en peut douter, maintenant. Le jour mémorable du dévoilement d'un Monument aux Braves de notre district tombés au champ d'honneur fut un véritable jour de fête patriotique et de grande jubilation nationale pour notre population.

L'apothéose de ces soldats qui furent des nôtres rejaillit inévitablement sur nous, leurs co-nationaux, leurs frères par le sang, par la langue et par la croyance. La manifestation qui lui a donné lieu aura eu pour résultat de réveiller en nos âmes l'esprit national. Trop enclin à s'émousser, le sentiment de fierté et de dignité patriotique nous fait prendre conscience de notre force et de notre valeur, nous fait aussi comprendre que notre peuple n'est ni intellectuellement, ni moralement, ni d'aucune façon inférieur aux autres, qu'il a le droit de vivre et de s'affirmer dans tous les domaines de l'activité humaine. Elle aura eu pour résultat encore, cette fière et légitime manifestation, d'accuser, de mettre en relief, aux yeux des nationalités qui nous entourent comme de celles qui sans nous bien connaître savent cependant que nous existons quelque part en Amérique, la noblesse, la vaillance, la virilité qui caractérisent notre race, sa puissance de combativité et de ténacité, de sa capacité d'endurance et d'héroïsme, son désir, son ambition et sa volonté de survivre.

Oui, combien avons-nous raison et comme nous devons nous féliciter et nous réjouir tous ensemble d'avoir favorisé, de nos deniers ou de notre sympathie, cette œuvre de glorification de nos héros si triomphalement inaugurée au jour du Dévoilement, en cette fête unique du 24 septembre, sans précédent dans notre petite histoire, et dont les échos retentissent encore au loin. N'est-il pas vrai que ce jour-là, auprès de ce monument d'airain, en entendant des voix autorisées citer les faits d'armes de nos compatriotes et faire l'éloge de leur magnifique conduite, nous nous sommes sentis plus fiers d'être de la race qui a produit ces héros, plus résolus de lui faire honneur partout et toujours et, quand elle sera attaquée dans sa langue et ses droits, de la défendre avec moins d'indifférence et de pusillanimité?

Eh oui! La race qui a produit de tels héros doit vouloir qu'on la traite autrement que comme race inférieure, qu'on la respecte avec ses institutions, sa religion, sa langue et ses droits, elle doit pouvoir résister à toutes les persécutions, à toutes les tentatives d'assimilation, à toutes les manœuvres, ouvertes ou sournoises, employées pour écraser l'influence française au Canada.

Oh! mes compatriotes, soyons fiers de nos fils et de nos frères tombés au champ d'honneur pendant la grande guerre. Par leur surhumaine bravoure, par l'éclat de leurs immortels exploits, par leur mérite de leur sacrifice et de leur mort héroïque, ils sont devenus, avec raison, comme l'a écrit quelqu'un, notre orgueil, notre force, notre espoir. Sur leur tombeau, notre race se sentira, en effet, mieux appuyée, plus grande, plus vénérable, plus ferme et plus hardie, aux heures critiques, pour revendiquer ses droits ou les défendre.

Et nous formulerons, avec notre ami D'Anjou, ce vœu bien cher « que le sang de nos héros canadiens-français n'aura pas coulé inutilement dans les plaines de France, mais qu'au contraire une moisson abondante de justice et de liberté germera pour toutes les minorités françaises en ce pays.

CYPRIEN LARUE

* * * * * * * * * * * * * *

Le Comité du Monument rend ses comptes

Source : Le progrès du Golfe, 8 octobre 1920

À Messieurs les Présidents Conjoints de l'œuvre du Monument aux Soldats, Rimouski, Québec.
Les Membres du Comité des Finances pour les fêtes du dévoilement ont l'honneur de vous soumettre un relevé très succinct? Des souscriptions reçues par le Comité Général pour l'achat et l'érection du monument ainsi que qu'un rapport des souscriptions et des déboursés pour les fêtes du dévoilement. :

Souscriptions

Par le Comité Général	5754.57 $
Par le Comité des Finances, pour les fêtes du dévoilement	1523.35 $
	======
	7277.92 $

Déboursés

Contrat Bailleul pour le Monument	5600.04 $
Autres dépenses par le Comité Général	246.45 $
Coût des fêtes du dévoilement	1366.76 $
En dépôt à la Banque Nationale	30.26 $
En dépôt à la Banque d'Hochelaga	34.41 $
	======
	7277.92 $

Les livres, feuilles de souscriptions et pièces justificatives couvrant les déboursés ont été vérifiés par M. Camille Ross, Auditeur, et nous avons l'honneur de faire suivre son rapport.

Respectueusement soumis,

Jules A. Brillant, Président

* * * * * * * * * * * * * *

Membres des Forces armées morts au champ d'honneur 1939-1945

Joyeux Noël et une Bonne Année 2019

Circulaire au clergé sur la tenue des registres

Par Mgr Gustave Blanche, Préfet apostolique, Chicoutimi, 20 octobre 1904

Dans ma circulaire du 15 novembre 1903, je vous recommandais la plus grande fidélité à tenir au courant, en double exemplaire, les Actes de Baptêmes, mariages et Sépultures, au fur et à mesure qu'ils se présentent, afin de vous conformer à la Loi. Le pouvoir temporel, considérant l'importance de ces actes pour les individus, les familles et la société tout entière, a fait des règlements pour prescrire la tenue de tels et tels registres et en déterminer les détails. Puisqu'il veut bien reconnaître pour les fins civiles nos registres ecclésiastiques, nous devons les tenir, dans nos paroisses, comme représentants de l'autorité civile et par conséquent observer les lois qui règlent ces matières.

Il faut donc avoir soin :

1) de se procurer à temps pour l'année suivante un registre, le faire numéroter, parapher et authentiquer par qui de droit;
2) suivre exactement les formules que l'on trouve à l'appendice du Rituel;
3) inscrire les actes dans les deux registres aussitôt que l'on a rempli les fonctions et avant de les faire signer;
4) donner lecture aux parties et aux témoins;
5) faire signer ensuite immédiatement par les témoins et ne signer qu'après eux;
6) écrire tout au long sans abréviations ni chiffres; faire parapher les renvois;
7) éviter soigneusement de laisser dans les registres des actes en blanc ou incomplets;
8) déposer au greffe dans les dix premières semaines de chaque année ou dès l'ouverture de la navigation, le registre de l'année précédente;
9) conserver en lieu sûr les anciens registres de la paroisse.

On a tenu généralement compte de ces prescriptions, toutefois j'ai rencontré quelques irrégularités, Veillez-y, afin que par négligence à cet égard, nous ne fournissions point aux hommes mal disposés le prétexte de vouloir enlever au clergé ces fonctions de constater l'état civil de nos paroisses. Par contre, j'ai admiré dans une mission l'ordre parfait avec lequel tous ces registres étaient tenus, et cet ordre m'a même suggéré la pensée de vous rappeler que chaque paroisse bien administrée doit avoir, indépendamment des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures :

1) Un cahier des Âmes : le curé doit connaître les fidèles qui lui sont confiés et il doit prendre note sur un cahier spécial de l'état de la population, nommément et en détail; il ne fait en cela que se conformer au Rituel Romain. En réservant une page ainsi à chaque famille, le curé peut, d'un seul coup, se rendre compte de l'état de sa paroisse.
2) Un cahier pour la ou les Congrégations établies dans la paroisse. Ce cahier doit contenir : a) le titre d'érection de la Congrégation; b) les statuts; c) l'approbation des statuts par l'Ordinaire; d) les faveurs accordées à la Congrégation; e) le nom des congréganistes.
3) Un registre des Confréries, contenant le nom des personnes faisant partie du Scapulaire du Mont Carmel, de l'Immaculée Conception, de la Confrérie du T. St-Sacrement, etc. En tête de chaque confrérie, le curé doit placer le diplôme d'érection, la feuille de l'Ordinaire autorisant la confrérie, son affiliation à l'Archiconfrérie,... afin de constater que toutes ces confréries sont érigées canoniquement.
4) Un journal de paroisse où l'on inscrit jour par jour les faits importants de la mission et qui servira beaucoup plus tard à l'histoire de la Préfecture.
5) Un registre de Confirmation contenant bien exactement le nom des enfants et celui de leurs parrains et marraines.
6) Un cahier contenant l'inventaire du mobilier de chaque église ou chapelle de la mission.

Source : Mandements, lettres pastorales et circulaires des Évêques du Golfe St-Laurent, Vol. 1 (1882-1905), p. 213 à 215

****

ADRESSE DE RETOUR
L'Estuaire généalogique
Société de généalogie
et d'histoire de Rimouski
110, rue de l'Evêché Est
Rimouski (Québec) G5L 1X9

Imprimé
poste-publications
port payé à Rimouski
Enregistrement
#40049995

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
Place aux citoyens

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 2.23
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. : 581 628-1017 | Téléc. : 418 643-7919

Bureau de circonscription
320, rue St-Germain Est, bureau 400
Rimouski (Québec) G5L 1C2
Tél. : 418 722-9787 | Téléc. : 418 725-0526
harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca

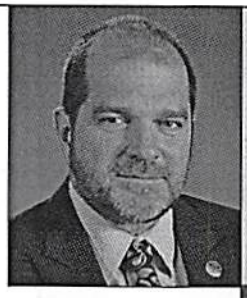

Harold LeBel
Député de Rimouski

Pharmacie
Marie-Josée Papillon et Mireille Martin inc.

462, St-Germain
Rimouski, QC G5L 3P1
T 418 727-4111
F 418 723-3200
papillon@assystmail.com

Lun. et mar. : 9h00 à 18h00
Mer., jeu., ven : 9h00 à 20h00
Samedi : 9h00 à 13h00
Dimanche : Fermé

LIVRAISON GRATUITE

SERVICE DE GARDE, LIGNE SANS FRAIS : 1 844 560-3146

CONSEILS PROFESSIONNELS ET PERSONNALISÉS

membre affilié à Proximed

RH Solutions
Innovation Web et logiciel

263, avenue Rouleau, Rimouski (Québec), G5L 5T9
Tél : 418 722-0040 Téléc : 418 724-3754
Courriel : services@rhsolutions.ca
rhsolutions.ca